



2024/
S'LO

Département du
COMMUNE DE MARLY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 20 mars 2024

Date de convocation

14 MARS 2024

L'An Deux Mille Vingt-quatre, le vingt mars à dix-huit heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la Présidence de Monsieur le Maire, M. Jean-Noël VERFAILLIE.

Date d'affichage

14 MARS 2024

Étaient Présents :

Jean-Noël VERFAILLIE, Maire – Céline PLATEEL-THUIN, 1^{ère} adjointe – Serge MOREAU, Yves FLOQUET, Isabelle DUPONT, Patrick LEMAIRE, Laurence MOREL, Thomas JORIEUX, Alice DUPONT-DONNET, adjoints – Jean-Yves NAVA, Joël BOUTE, Jeanne-Marie BINOT, Joël QUENTIN, Nathalie KOSOLOSKY, Frédérique VISTE, Florence LEKEUX, Hélène MARTIN, Aurore FARENEAU-FOURNIER, Priscilla DZIEMBOWSKI, Mathilde BARBIEUX, Jean-Claude VILLAIN, Estelle BOUTE, Bruno LECLERCQ, conseillers municipaux délégués – Maria CORDONNIER, Marie-Thérèse HOUREZ, Christian CHATELAIN, Valérie CAPELLE, Karim BERBACHE, conseillers municipaux.

**Nombre de
Conseillers**

En exercice.....33

Étaient Absents excusés :

Assia LAZREG, adjointe au Maire, avait donné procuration à Jean-Noël VERFAILLIE, Maire.
Christian HANQUET, conseiller municipal délégué, avait donné procuration à Yves FLOQUET, adjoint au Maire.
Thérèse ZAOUÏ, conseillère municipale, avait donné procuration à Christian CHATELAIN, conseiller municipal.
Virginie MELKI, conseillère municipale, avait donné procuration à Marie-Thérèse HOUREZ, conseillère municipale.
Serge LEKADIR, conseiller municipal, avait donné procuration à Karim BERBACHE, conseiller municipal.

Présents.....28

Votants.....33

N° DEL-24-01

Objet

**Débat d'orientations
budgétaires 2024,
présentation du
rapport**

Secrétaire de séance : Mathilde BARBIEUX

COMMUNE DE MARLY (59)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 20 mars 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2312-1,

Vu le Rapport d'Orientations Budgétaires joint,

Considérant qu'aux termes du texte susvisé, dans les communes de plus de 3 500 habitants, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette donne lieu à un débat au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget,

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- de prendre acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires 2024

le Conseil Municipal,

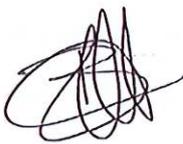
Où l'exposé de Monsieur Yves FLOQUET,

Après en avoir délibéré,

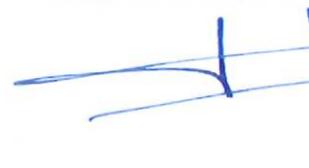
A l'unanimité,

-ADOPTE la proposition.

La secrétaire de séance
Mathilde BARBIEUX



Le Maire
Jean-Noël VERFAILLIE



Transmis en sous-préfecture le ..05.04.2024....
Document exécutoire à compter du ..05.04.2024